

# Comité syndical

## Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu des réunions des Comités Syndicaux des  
21 septembre 2015, 18H00 à Cernay-la-Ville  
et du 30 septembre, 9h00 à Chevreuse** (le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 21/09).

Étaient présents le 21 Septembre :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. BARBOTIN CA Rambouillet Territoires
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VAN DEN BOSSCHE Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BESSON Conseillère régionale d'Ile-de-France
- Mme BONZANI Conseillère régionale d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme MEYER Gambais
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. CLEMENCE Méré
- Mme GUERLAIN Montfort l'Amaury
- Mme HENRY Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme LASRY-BELIN (CA Rambouillet Territoires), M. BOUR (Cernay-la-Ville), M. EZAT (Clairefontaine-en-Yvelines), Mme METREAU (Montfort l'Amaury), M. MERHAND (Saint-Lambert-des-Bois), Mme ROBIC (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. SELLIER (Forges-les-Bains), M. ANTROPE (Le Mesnil-Saint-Denis), M. MEMAIN et Mme RANCE (Cernay-la-Ville), Mme GIBERT-BRUNET (Conseil Scientifique), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), M. BERTET (CESER IDF), M. DULONG (Dourdan), M. BARRET (SIAHVY), M. TEXIER (Chevreuse), Mme ABIVEN (La Fabrique).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, DUMAZEAU, FRANCOLIN, GAUDIN, HOUGUET, LE VOT, LEFEBVRE, MANOUVRIER, MONTABORD, MONTET, PEREZ et RIAUTE et de MM BAYLE, HARDY, MARCHAL, PERRIN, POUZERGUES, ROMBAUTS, STEPHAN et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. FISCHER Conseil Régional Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines
- M. DELPORT Office National des Forêts

Pouvoirs :

M. FISCHER à Mme BONZANI  
Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 23 septembre pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 30 septembre 2015 à 9h00 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Etaient présents le 30 septembre :

Avec voix délibérative

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. BIENVAULT Saint-Rémy l'Honoré
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CANAL Longvilliers
- M. EZAT Clairefontaine
- M. ROUX Les Mesnuls

Pouvoirs :

Mme ROSETTI	à	M. ROUX
Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE

Ainsi que Mme FRANCOLIN.

Ce procès-verbal est une synthèse des débats du 21 septembre.

Lors de la réunion du 21 septembre, le président du Parc rappelle que les membres du Comité syndical peuvent être représentés par leur suppléant s'ils ne sont pas en mesure d'y assister, de façon à ce que le quorum puisse être atteint.

**1. Approbation du compte-rendu du Comité du 22 juin 2015**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Sollicitation de la réserve parlementaire du Président du Sénat pour le site du Petit Moulin**

Le projet du Petit Moulin représente des investissements inhabituels pour un Parc naturel et comporte de multiples dimensions (travaux, muséographie, scénographie, ouvrages et parcours extérieurs...). Le Parc naturel s'est tourné vers le Président du Sénat afin de solliciter sa réserve parlementaire. Celle-ci a pour vocation de soutenir « des projets à caractère exceptionnel, d'intérêt général évident et de première nécessité » dans une proportion ne pouvant pas dépasser 50% du montant des travaux mais contribuant cependant de manière significative à leur réalisation.

L'accueil du public se fera principalement dans le Moulin, cependant d'autres espaces connexes doivent être aménagés car l'espace muséographique est d'une surface limitée et ne sera pas toujours ouvert :

- L'ancien lavoir qui pourrait avoir une vue exceptionnelle sur le chaos gréseux et le ru à l'allure de petit torrent dans cette partie arrière de la propriété. Ce lavoir peut être adapté pour les promeneurs afin de les mettre à l'abri, leur permettre de s'asseoir et de profiter de la vue.
- Un espace de pique-nique pour les familles équipé de tables et de bancs dans une des prairies devant le Petit Moulin (mobilier réalisé avec le chêne de la forêt de Rambouillet et la marque savoir-faire du Parc)
- La grange du Petit Moulin dont la rénovation des murs extérieurs fait l'objet actuellement d'un chantier-école d'insertion, si elle est entièrement réhabilitée intérieurement, peut être un lieu exceptionnel pour des expositions temporaires et des ateliers pédagogiques.

Une délibération du maître d'ouvrage précisant et approuvant le projet d'investissement est nécessaire à l'instruction du dossier par le ministère de l'intérieur.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le projet d'investissement (à hauteur de 98 000€) et de demander au président de solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Larcher, président du Sénat.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

### **3. Restauration écologique et gestion pastorale des anciennes prairies humides de Port-Royal-des-Champs - Convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental des Yvelines**

Afin de répondre aux enjeux majeurs de la charte 2011-2023 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse - en particulier l'objectif stratégique n° 3 « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères », l'objectif opérationnel n° 6 « Restaurer et préserver la trame verte et bleue » et la disposition 6.3 « Enrichir la sous-trame herbacée du territoire et rouvrir les fonds de vallée en fonction des critères écologiques et paysagers » - et afin d'exécuter l'opération n°782 votée au budget primitif 2013 du Parc relative à la gestion pastorale des prairies humides d'intérêt patrimonial à l'aval de Port-Royal-des-Champs, il est nécessaire de signer entre le Parc et le Conseil Départemental, propriétaire de plusieurs parcelles dans l'emprise du projet une convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Cette convention porte sur la restauration écologique et l'aménagement pastoral des prairies sur l'emprise des terrains départementaux situés en rive droite du Rhodon pour une surface de 3,5 hectares. Ce projet est approuvé à l'unanimité

### **4. Renouvellement de la convention de partenariat avec Manche Tourisme dans le cadre de « Véloscénie : Paris – Le Mont Saint Michel » avec Manche Tourisme (2015-2018)**

Peter van Bussel, nouveau Directeur adjoint du Parc propose une présentation du dossier « Véloscénie Paris - Le Mont Saint Michel », son tracé actuel et futur et son intérêt pour le territoire du Parc.

Inscrite au schéma national des véloroutes et voies vertes, la V40, véloroute reliant Paris au Mont Saint-Michel est reconnue comme un itinéraire structurant. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer. L'itinéraire, dénommé « La Véloscénie » relie deux pôles touristiques majeurs du paysage français - Paris et le Mont-Saint-Michel - ainsi que 5 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle traverse 4 régions, 8 départements et 3 parcs naturels.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales traversées par l'itinéraire se sont réunies en comité d'itinéraire pour faire de cette véloroute un des itinéraires phares du tourisme à vélo. La première phase du projet (2011-2014) à laquelle le Parc a adhéré, a permis l'aménagement presque complet de la véloroute (finalisé à 82 %), le développement de services adaptés aux cyclotouristes et la création d'une identité et de supports de promotion communs pour lancer La Véloscénie sur le marché français et étranger. Ces actions, coordonnées par Manche Tourisme démontrent la force et l'efficacité de la mutualisation des moyens partenariaux.

Deux autres PNR : Normandie Maine et Perche sont également partenaires de ce projet « Véloscénie-Paris Mont-Saint-Michel » avec Manche Tourisme.

Dans l'objectif de conforter et pérenniser le travail engagé, une seconde phase de projet est envisagée, de 2015 à 2018, la convention proposée a pour objet de définir le cadre global du partenariat et sa signature engage les partenaires à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite du projet, notamment :

- marquer l'engagement de chaque partenaire à contribuer au développement de la véloroute dénommée « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel, l'itinéraire grand spectacle » selon le plan d'action proposé pour la période 2015-2018 ;
- définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet ;
- définir les règles de financement communes du projet ;
- définir les modalités financières entre le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et Manche Tourisme. Pour information la participation du Parc s'élèvera 1 500.00 € par ans soit 6 000.00 € sur la période 2015-2018, durée de la convention.

M Vandewalle insiste sur le projet de transformer l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Rémy-les-Chevreuse à Saint-Arnoult en une liaison douce. Cette emprise est en bon état sur les communes de Saint-Rémy et Boullay-les-Trous et en pente douce : il s'agit d'un projet à avancer prioritairement qui vient rejoindre la véloscénie à Limours.

Les communes de Chateaufort et Magny les Hameaux ont adressé au Département des Yvelines des avis négatifs sur plusieurs tronçons traversant leur territoire communal : tracé dangereux voir impraticable à leur avis. M. BESCO de Magny-les-Hameaux souhaite être accompagné par le Parc naturel sur ce point, afin de parvenir à des solutions consensuelles.

## **5. Nouveau site Internet**

Ce point est reporté au prochain comité, la liaison internet n'étant pas possible.

Virginie Le Vot rappelle cependant, que depuis la fin du mois d'août 2015, le nouveau site Internet a été mis en ligne. Le classement des rubriques a été simplifié pour une meilleure visibilité, une place plus large est consacrée aux photos, illustrations, actualités.

Les éléments institutionnels sont présentés dans un chapitre « Le Parc, une aire protégée ». Les élus et autres partenaires du Parc pourront y retrouver notamment des informations à caractère public sur la vie des commissions élargies.

## **6. Convention de partenariat avec la CCI Paris-Ile de France**

Depuis la création de sa mission Développement économique en 1999, le PNR a subventionné les investissements de création ou de développement de plus de 350 entreprises artisanales et commerciales. Cet appui participe à la préservation et à la dynamisation du tissu économique local.

Les aides financières sont assorties de diagnostics techniques et commerciaux réalisés par les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers). Ces diagnostics servent de conseil aux entreprises et de base préalable aux délibérations pour les subventions. Ils sont réalisés sur rendez-vous en entreprise avec un agent consulaire et représentent 1 à 2 jours du temps de travail. Coût=375€/pièce.

La convention-cadre entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris-Ile-de-France et le PNR prévoit également des diagnostics, des audits et des formations : transmission/reprise d'entreprise et évaluation, énergie et environnement, mise aux normes « accessibilité », formation aux TIC, stages hygiènes alimentaires pour les chefs d'entreprise.

## **7. Modification du tableau des effectifs**

Guillaume Margat, Directeur adjoint du Parc, attaché territorial titulaire a quitté ses fonctions en mars 2015. Il est remplacé par M Peter Van Bussel, ingénieur principal territorial titulaire.

Eléna Maussion, animatrice territoriale titulaire a quitté ses fonctions au Parc, elle est remplacée par Cindy Gaudin, animatrice territoriale contractuelle depuis le 31 août.

Virginie Chabrol, attachée de conservation du patrimoine contractuelle démissionnaire est remplacée, à compter du 12 octobre 2015 par Amandine Robinet, attachée de conservation du patrimoine contractuelle.

Suite à la demande de Monsieur Olivier Sanch, attaché territorial titulaire, d'une mise en disponibilité pour convenance personnelle, et à la réussite au concours d'attaché territorial de Xavier Stephan, ce dernier est stagiairisé sur le grade d'attaché territorial et reprend les fonctions de Monsieur Sanch comme chargé de mission Développement économique. Un recrutement est en cours sur le poste de chargé d'étude développement économique précédemment occupé par M. Stéphane. Il est proposé au Comité syndical d'approuver ces modifications du tableau des effectifs.

## **8. Désignation des représentants du Parc à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

Par courrier du 31 juillet 2015, le préfet nous informe du renouvellement, à compter du 30 novembre 2015, des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) « formation sites et paysages ». Le Parc est représenté par un membre titulaire et un suppléant dans le « collège des représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunales » de cette commission. Messieurs VANDEWALLE, titulaire et MEHRAND, suppléant font part de leur souhait d'être reconduits dans leur fonction de représentants du Parc dans cette instance. Ils sont élus à l'unanimité.

M Vandewalle réprecise le rôle et les champs d'intervention de la Commission qui instruit tout projet d'aménagement, construction et plan de gestion situés dans un site classé et délivre des avis simples pour les sites inscrits.

## **9. Désignation des représentants du Parc auprès du Comité Régional «Trames verte et bleue »**

Par courrier du 01 septembre 2015, le préfet de région nous informe, qu'en application du décret n° 2011-739 du 28 juin 2011 relatif aux Comités Régionaux «Trames verte et bleue » et à l'arrêté du Préfet de Région N°20011201-001 du 20 juin 2011, le Parc doit désigner un représentant auprès du Comité Régional «Trames verte et bleue » et s'il le désire un suppléant pour siéger au «Collège des représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements », ce représentant est désigné pour 6 ans.

Ce comité, coprésidé par le président du conseil régional et le préfet de région, constitue un lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques, à leur préservation et à leur remise en état. Il est étroitement associé aux différentes étapes de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il peut être consulté dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE ainsi que d'autres sujets relatifs à la biodiversité en particulier les stratégies régionales et locales dans ce domaine.

Monsieur GUEGUEN fait part de son souhait d'être candidat à cette fonction. Il est élu à l'unanimité.

## **10. Questions diverses**

- Les journées du patrimoine ont connu encore cette année, un réel succès et une forte fréquentation. (5000 visiteurs sur l'ensemble des animations proposées par le Parc)
- Le Prochain congrès des Parc sera organisé en octobre 2016 par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.
- Les Parcs naturels régionaux franciliens seront impliqués dans la préparation de la représentation de la Région IDF et de la Fédération des Parcs à la future conférence COP 21 sur le climat à Paris en décembre prochain : ils seront présents dans des conférences et animations au Bourget dans le village Grand Public et conférences au Grand Palais. Une Information sera communiquée prochainement aux élus.
- M Poupart annonce une réunion d'information destinée aux communes intéressées par le dispositif Pouce d'Yvelines (principe d'auto-stop « participatif ») en présence du créateur de Rézo Pouce. Réunion prévue le 8 octobre à 20h30 en commune de Méré.
- L'impact des manifestations « grand public » organisées par le mouvement Alternatiba reste à mesurer, il faut également préparer l'après « Alternatibas ».

- Signature de la convention « Commune associée » avec Gometz-le-Chatel prévue en mairie le 26 septembre prochain.
- M. Bernard VAN DEN BOSSCHE représentant de Clairefontaine interroge le Parc sur le prochain marché d'entretien de rivières de la Rémarde. Certaines sections présentent de nombreux embâcles. Il faut intervenir rapidement en particulier sur un petit affluent de la Rémarde : la Rabette. Le futur marché d'entretien des rivières est actuellement à l'instruction de la DDT (Déclaration d'Intérêt Général obligatoire pour l'intervention dans des propriétés privées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.